

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°27/2025

Séance du 8 Octobre 2025 - 9h30**MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCES**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 24 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Nathalie COLLARD, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Membres excusés :

Élise LAURENT-GUÉGAN (pouvoir à Margarita SOLA), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (pouvoir à Rémi JUSTINIEN),
Région Nouvelle Aquitaine
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Contexte

Le FMA dispose actuellement d'une régie d'avances d'un montant de 3 000 € permettant d'effectuer les dépenses suivantes :

Nature de la dépenses	Numéro de compte
Fournitures de petit équipement	60632
Entretien du véhicule (hors mécanique)	61551
Frais de réception	6251
Frais postaux	6261
Documentation	6182
Frais de déplacement et de mission	6251
Fournitures administratives	6064
Location de véhicules de courte durée	6135
Frais de télécommunication	6262
Frais médicaux	6475
Toute autre dépense sur internet d'un montant maximum de 200 €	

AR Prefecture

017-251710398-20251008-2025OCT002-DE
Reçu le 17/10/2025

Les besoins ayant évolués, il est proposé d'augmenter la régie et de la passer à 6 000 € et de mettre à jour la liste des dépenses autorisées comme suit :

Nature de la dépenses	Numéro de compte
Carburant	60622
Fournitures de petit équipement	60632
Location de véhicule	6135
Entretien du véhicule (hors mécanique)	61551
Frais de réception	6251
Frais postaux	6261
Documentation	6182
Frais de colloque	6185
Frais de déplacement et de mission	6251
Fournitures administratives	6064
Location de véhicules de courte durée	6135
Frais de télécommunication	6262
Frais médicaux	6475
Toute autre dépense d'un montant maximum de 200 €	

Décision du comité syndical

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'accepter de passer la régie d'avances à 6 000 € ;
- D'accepter la modification de la nature des dépenses ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Votes :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,
Alain BURNET

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 ____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2025